

## « **Les femmes ont-elles le droit d'avoir des droits ?** » **Des droits pour les femmes : définition, contexte et histoire**

Etude 2012

Ces dernières années, dans différents projets et actions, la question des droits est revenue de manière systématique à la lumière du vécu et des expériences des femmes. La plupart du temps, les femmes parlaient de leurs droits par la négative : ceux qu'elles n'ont pas ou qu'elles n'arrivent pas à faire valoir, ceux qu'elles ne connaissent pas tant, ceux auxquels elles renoncent par altruisme, par fatigue, pour survivre, même si elles en subiront les conséquences à long terme. Elles ont évoqué aussi le mépris d'institutions pourtant censées garantir leurs droits, en particulier la justice, et ont montré une certaine forme d'attachement aux « devoirs » par rapport aux droits. Mais les femmes ont également souligné des éléments positifs qui les soutenaient et les renforçaient dans leur autonomie : la place du collectif, la transmission autour des droits des femmes, les droits comme base légitime pour nos luttes et revendications, en matière d'égalité entre les sexes et entre tous les êtres humains quelle que soit leur origine et en matière de justice sociale. A partir de ces constats, Vie Féminine a décidé de donner une nouvelle impulsion à son travail sur les droits des femmes pour les deux années à venir (2013-2014). Cette étude constitue une étape dans ce travail.

Si les droits sont une base légitime de travail et un levier intéressant pour un mouvement féministe, c'est aussi parce qu'ils sont en partie reconnus par des instruments nationaux et internationaux dits des « Droits de l'Homme ». Ceux-ci sont encore trop peu connus du grand public. Et c'est encore pire pour un instrument spécifique aux droits des femmes comme la Convention sur l'Elimination de toutes les Discriminations à l'égard des Femmes (ou CEDAW en anglais), qui reste quasiment inconnu de la société, des institutions, des femmes et des féministes elles-mêmes. Mais ces textes permettent-ils à eux seuls de définir la notion de « droits » ? Qu'entendons-nous par droits ?

Dans un premier temps, il a donc fallu approfondir la **définition** du concept de « droits » en général et se l'approprier à partir des paroles et expériences des femmes de notre Mouvement et de notre analyse féministe de la société. Car il fallait éviter de rendre les droits à nouveau creux, lointains, abstraits, inaccessibles pour les femmes. Notre définition s'appuie sur une réflexion en trois temps :

- Il existe des droits : mais d'où viennent-ils et quelles sont leurs caractéristiques ?
- Ces droits concernent-ils les femmes de la même manière que les hommes ?
- Comment les femmes peuvent-elles s'en saisir dans la réalité ?

Elle a pour ambition de donner des clés de compréhension sur le concept de « droits humains » en général mais aussi d'identifier directement des enjeux spécifiques pour les femmes et pour les combats vers l'autonomie et l'égalité.

Ensuite, les mesures d'austérité prises par le Gouvernement tout au long de l'année 2012 sont apparues clairement comme une menace pour les droits. Cette influence du **contexte** social sur les droits des femmes a constitué un deuxième temps de notre réflexion. Qu'est-ce qui, dans le contexte actuel, représente une menace ou peut être mobilisateur, pour nos droits. Dans ce cadre, la transmission entre les femmes d'une connaissance sur les droits comme sur les luttes féministes, a souvent été soulignée comme un levier pour l'action. Or la lutte pour les droits à Vie Féminine a une

longue histoire qui inspire nos réflexions actuelles.

C'est pourquoi cette étude se clôture sur une **rétrospective** de nos actions en lien avec les droits ces 30 dernières années. Bien loin de l'énumération date par date, cet historique s'appuie en fait sur les principaux articles de la CEDAW et permet donc d'illustrer plus concrètement cet instrument des droits humains, tout en se remémorant les nombreux combats déjà menés par Vie Féminine en faveur des droits des femmes.

***Pour obtenir cette étude, vous pouvez contacter Vie Féminine via :***

- le secrétariat régional de votre région

- le secrétariat national : [secretariat-national@viefeminine.be](mailto:secretariat-national@viefeminine.be)

02/227.13.00

**Prix :** 3,00 € membre de Vie Féminine / 5,00 € non-membre + frais d'envoi.